

# AVIS PUBLIC

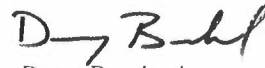
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à Roberval le mardi 10 février 2026, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 330-2026 ayant pour objet de décréter une dépense de 1 659 533 \$ et un emprunt de 1 155 000 \$ pour les travaux d'aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en le consultant sur le site Internet ou en s'adressant à la MRC du Domaine-du-Roy par téléphone ou par courriel ([info@mrcdomaineduroy.ca](mailto:info@mrcdomaineduroy.ca)) pour en obtenir une copie.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.



Danny Bouchard  
Directeur général adjoint  
Greffier-trésorier adjoint

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Audelia Coey de la Municipalité de Saint-Prime, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 fev 2026 2026. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 fevrier 2026.

